



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue le 22 décembre 2021 au Centre communautaire à huis clos à 20 h 55.

Sont présentes mesdames les conseillères :
Sabryna Barabé-Favreau
Julie Blanchette
Martine Monette

Sont présents messieurs les conseillers :
Jean-Luc Dulude
Norman Lemieux
Patrick Pépin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

MOT DE LA MAIRESSE

Bonsoir et bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 22 décembre 2021. Le 20 décembre 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé a annoncé que les séances du Conseil doivent se tenir à distance, dans la mesure du possible. Les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de décembre à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique. Celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres. Les six conseillers et moi-même, mairesse, composant le Conseil participons à cette séance. Nous sommes sur place dans la grande salle du Centre communautaire par mesure de précaution en respectant la distanciation sociale et le port du masque lorsque le deux mètres n'est pas respecté.

Je prends quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil en commençant par madame Julie Blanchette (présente), madame Martine Monette (présente), monsieur Patrick Pépin (présent), monsieur Norman Lemieux (présent), madame Sabryna Barabé-Favreau (présente), monsieur Jean-Luc Dulude (présent) et moi-même Lise Poissant, mairesse. Présent aussi à la séance, monsieur Joël-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier (présent) ainsi que madame Sylvie Provost, adjointe administrative (présente).

Étant donné que c'est une séance extraordinaire, il n'y a pas de questions qui ont été annoncées. Cela sera pour la prochaine assemblée régulière. Alors par souci de transparence envers les citoyens, la séance est

enregistrée et sera diffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance ou dans les jours suivants. Également, les citoyens vont prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

1_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare l'assemblée extraordinaire ouverte.

327-12-2021

2_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

328-12-2021

3_ ADOPTION – PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter un plan triennal d'immobilisations pour 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché le 14 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Norman Lemieux et résolu :

QUE les membres du Conseil adoptent le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4_ PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

329-12-2021

5_ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 22 décembre 2021 à 21 h.

Adoptée à l'unanimité

(s) Lise Poissant
Lise Poissant
Mairesse

(s) Joël-Désiré Kra
Joël-Désiré Kra
Directeur général et secrétaire-
trésorier